

27 novembre 2015 à La Réunion

Franchissement du radier de Sainte-Suzanne



Le 27 novembre 2015 la délégation AFGC Océan Indien a organisé la visite du chantier de construction d'un nouvel ouvrage d'art pour le franchissement du radier de Ste Suzanne.

A chaque épisode de pluie, le radier de la rivière Sainte-Suzanne, reliant le Bocage et la Marine est submergé. La RN2002 est ainsi "coupée" en moyenne 20 à 30 jours par an, au grand dam des habitants de la commune et des 10 000 véhicules, dont les transports en commun, qui empruntent cet itinéraire. Chaque submersion du radier (72m) a pour effet de paralyser non seulement la circulation en ville mais aussi d'entraîner une congestion sur la 4 voies de la RN2, déjà empruntée par 40 000 véhicules. Depuis plus d'une vingtaine d'années, le projet de construction d'un ouvrage de franchissement de la rivière est évoqué.

Le futur ouvrage, avec un tablier en béton précontraint, à 3 travées, long de 80m, comprendra des voies bus/vélo dans chaque sens et un trottoir à l'aval. Le projet de TCSP de la Cinor, dans sa configuration actuelle, prévoit un passage empruntant ce futur pont. A noter par ailleurs, qu'au dessous de l'ouvrage, le radier - à l'aplomb duquel les piles de soutènement seront érigées - continuera à jouer son rôle de régulateur du seuil hydraulique, permettant à l'eau de rejoindre l'océan au plus court, via le canal de dérivation jouxtant le stade en eaux vives. L'aspect environnemental du projet n'a pas été négligé. Il a fait l'objet d'un dossier de passage en commission des sites tenant compte du respect de la faune et de la flore de la rivière, notamment de la végétation marécageuse en amont.

Le coût de l'opération, bénéficiant du co-financement au titre du Feder, s'élève à 11,80M. Des micro-coupures interviendront de temps en temps pour le bon déroulement du chantier. La mise en service de ce pont promis et attendu depuis trop longtemps est prévue en ai 2016.